

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2024

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **DOUZE JUIN** à **DIX HUIT HEURES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à l'annexe de la Mairie au 26 avenue Bouloc Torcatis, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOUSQUET, Maire.

PRESENTS : BOUSQUET Jean-Louis – SCHULTHEISS Pierre – SANCHEZ Marie-Christine - MIGUELEZ Philippe – AUZIECH Cécile - SOULIÉ Jérôme – IMBERT Véronique – SOURDIN Anne - CARMES Monique - MANUEL Christian - PENA Sylviane - ORRIT Didier – DAVY Marie-Claire – COUFFIN Alain - MONTASPRINI Anne-Marie – AZEMAR Jean-Louis - COURVEILLE Martine - TOUZANI Rachid – KULIFAJ-TESSON Mylène - BRÄNDLI-BARBANCE Simon – RATABOUL Gisèle -

EXCUSÉS : SOUBRIÉ Patrice (procuration à BOUSQUET Jean-Louis) - BORDOLL Christian (procuration à SOULIÉ Jérôme) – RYAH-GAYRAUD Fatima (procuration à SCHULTHEISS Pierre) – MACHADO DA MOTA Marie (procuration à AUZIECH Cécile) – IVARS Cédric (procuration à MIGUELEZ Philippe) – BOUYSSIÉ François (procuration à KULIFAJ-TESSON Mylène) -

ABSENTS : HAMIOUI Hamid - CABROL Laura

Secrétaire de séance : SCHULTHEISS Pierre

Date de convocation : 6.06.2024

Date d'affichage : 7.06.2024

Titulaires en exercice : 29 Présents : 21 Conseillers avec pouvoirs : 6 Nombre de voix délibératives : 27

Modification pour erreur matérielle de la délibération

transmise en Préfecture le 17.06.2024

Délibération n° 40 – 12.06.2024

TARIFS RESTAURATON SCOLAIRE

Madame Cécile AUZIECH, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter la nouvelle grille tarifaire pour les repas produits par la cuisine centrale :

RESTAURATION SCOLAIRE : A compter de la rentrée scolaire 2024/2025

	Quotient Familial	Tarif à l'unité	Forfaits annuel		
			4 repas/semaine	3 repas/semaine	2 repas/semaine
Enfants de Carmaux	0 – 300	2.50	325	244	163
	301 – 600	3.30	429	322	215
	601 – 900	4.00	520	390	260
	901 – 1200	4.50	585	439	293
	➤ 1201	5.00	650	488	325
Enfants hors commune		5.00	650	488	325
Référence pour l'année 2024/2025 : : 138 repas/an					

Les repas doivent être réservés à l'avance (dernier délai mardi midi de la semaine précédente). Passé ce délai ils seront facturés 6 €.

Les parents pourront choisir 2 options, soit le forfait annuel avec paiement mensualisé sur 10 mois, soit la réservation du repas en ligne suivant les mêmes modalités que les années précédentes.

RESTAURATION AUTRES TARIFS : A compter du 8 juillet 2024

Repas élaborés pour les centres de loisirs (ALSH) :

- de Carmaux : 4.50 € (livraison comprise)
- Extérieurs : 4.50 € (sans livraison)

Repas élaborés pour les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) : 4.20 €

Repas élaborés pour les cantines des communes extérieures et le secteur privé : 4.50 €
(demande ponctuelle)

Repas personnel (municipal, écoles, CLE) : 5.00 €

Repas autres : 6.00 €

Uniquement par convention – qui précisera un nombre minimum de repas à livrer et les modalités de mise en œuvre – entre la Cuisine Centrale et les demandeurs (associations dont le siège social est à Carmaux, administrations, collectivités).

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces tarifs tels que présentés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERÉ A LA MAJORITÉ

Vote l'ensemble de ces tarifs.

CONTRE : BOUYSSIÉ François – COURVEILLE Martine – TOUZANI Rachid – KULIFAJ-TESSON Mylène – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – RATABOUL Gisèle

Le Secrétaire de séance,

Pierre SCHULTHEISS



Pour extrait conforme,

Fait à Carmaux, le 12 juin 2024

Le Maire,

Jean-Louis BOUSQUET



Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.